

## Nsereko, Daniel David Ntanda (Ouganda)

[Original : anglais]

### Description des qualifications

M. Daniel David Ntanda Nsereko remplit les critères pour être réélu en tant que membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures, dans la mesure où :

Il jouit d'une haute considération morale et est connu pour son impartialité et son intégrité en sa qualité de juge et d'avocat à la Haute Cour de l'Ouganda.

Il a une compétence reconnue en droit pénal et en procédure pénale. Il est actuellement juge de la Chambre d'appel du Tribunal spécial pour le Liban (TSL). Il était auparavant juge de la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) et président de la Section des appels. En sa qualité d'avocat à la Haute Cour de l'Ouganda, il a plaidé en première instance et en appel. Avant d'être élu juge de la Cour pénale internationale, M. Nsereko était inscrit sur la liste des conseils pouvant représenter des accusés et des victimes devant la CPI.

M. Nsereko a des compétences reconnues sur le plan international en droit international, droit pénal international, droit international humanitaire et droit des droits de l'homme. Il a enseigné ces matières à l'université de Makerere en Ouganda et à l'université du Botswana, dont il a dirigé le Département juridique. Il a mené des travaux de recherche et publié de nombreux ouvrages et articles scientifiques dans des revues de notoriété internationale. Il a également exercé des fonctions exigeant une connaissance approfondie du droit dans ces domaines, en émettant, par exemple, des avis juridiques, en sa qualité de membre du Comité consultatif du Bureau de recherche sur les crimes de guerre (*American University College of Law*) et dans le cadre de missions chargées d'enquêter sur des allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Il est actuellement membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures.

Il possède une excellente maîtrise de l'anglais, écrit et parlé.

L'élection de M. Nsereko, originaire de la région Afrique et d'un pays de *common law*, va dans le sens de la nécessaire représentation des principaux systèmes juridiques du monde et d'une meilleure représentation de l'Afrique au sein de la Commission.

Sa personnalité, son intégrité, sa compétence reconnue sur le plan international en droit pénal et en procédure pénale, ainsi qu'en droit international, en droit pénal international, en droit international humanitaire et en droit des droits de l'homme (comme l'atteste son curriculum vitae), permettront à M. Nsereko, s'il était élu, d'apporter une contribution substantielle aux travaux de la Commission consultative.

\*\*\*